

Demande réduction de préavis démission - quel délai de réponse

Par popline, le 06/04/2012 à 11:51

Bonjour,

J'ai remis en mains propres ma lettre de démission à mon manager en début de semaine dernière. Dans cette lettre, je demandais à réduire mon préavis à 1.5 mois au lieu de 3 mois. Suite à cela, mon service RH m'a indiqué qu'ils disposaient d'une semaine pour revenir vers moi et m'indiquer à quelle date effectivement mon préavis prendrait fin.

A ce jour, plus d'une semaine après, je n'ai pas de réponse.

- est ce un accord tacite de leur part?
- existe t'il un tel délai, ou mon service RH s'est il trompé en m'indiquant cela?

Je suis dans l'attente de vos réponses d'experts, car je vous avoue que je ne sais pas comment gérer ce point et donc s'il faut que j'envoie un mail au RH pour préciser que je prends acte de leur silence comme acceptation, etc.

merci, Popline

Par P.M., le 06/04/2012 à 12:18

Bonjour,

L'employeur n'a aucun délai pour répondre surtout que vous ne lui en avez pas fixé et vous ne pouvez pas considérer qu'un silence de sa part vaille acceptation...